

**ACCORD GROUPE LEXIBOOK ET TURENNE CAPITAL :
CONVERSION DE LA DEUXIEME TRANCHE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE**

Les parties, Lexibook et Turenne Capital sont convenues de procéder à la conversion de 2^{ème} tranche de l'emprunt obligataire.

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 2012, approuvée par Turenne Capital, la valeur retenue pour la conversion est de 5.4130 €.

En contrepartie de la conversion d'un tiers de l'emprunt, soit 500 010,50 € sur la base d'un cours à 5.4130 €, Turenne Capital reçoit 92 373 Actions.

De fait, la conversion de la totalité de l'emprunt obligataire (soit 1.5 M€) sera réalisée.

A l'issue de la conversion, le capital social s'élèvera à 2.066.692,50 Euros, divisé en 4.133.385 actions ordinaires.

La répartition de l'actionnariat après conversion sera donc de :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Luc Le Cottier	642 476	15,54%	1 096 952	19,48%
Aymeric Le Cottier	718 379	17,38%	1 329 023	23,60%
Emmanuel Le Cottier	707 249	17,11%	1 098 254	19,50%
Concert familial	2 068 104	50,03%	3 524 229	62,58%
Actions identifiées à droit de vote double	241	0,01%	482	0,01%
Actions Autocontrôle	21 854	0,53%	0	0,00%
Turenne Capital	372 330	9,01%	435 680	7,74%
Public	1 670 856	40,42%	1 670 856	29,67%
Total	4 133 385	100,00%	5 631 247	100,00%

La conversion de cette seconde tranche aura un effet doublement positif pour le Groupe :

- elle contribuera directement à un désendettement supplémentaire de 500 K€ dans la continuité des efforts fournis par le Groupe depuis 4 ans,
- elle renforcera les fonds propres à hauteur de 500 K€ également, dont 46 186,50 € seront versés en capital et 453 824 € en primes d'émission.

Prochaine communication prévue : Résultats annuels 2013-2014 le 15 mai 2014 après clôture bourse.